



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1610

Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Spirit academy cheer & dance pour l'organisation du Championnat de Lyon 2022 les 21 et 22 mai 2022 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7e

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1610 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION SPIRIT ACADEMY CHEER & DANCE POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE LYON 2022 LES 21 ET 22 MAI 2022 AU PALAIS DES SPORTS DE GERLAND A LYON 7E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Spirit academy cheer & dance (SACD) est une association dont le siège social est situé au 131 rue Bataille à Lyon 8^{ème} et qui a pour objet l'organisation d'un championnat international annuel de claqué, de danse avec pompons et de danse libre (Pom, Jazz et Hip Hop) nommé le SACD Championship.

Originnaire des Etats-Unis, la claqué (ou cheerleading) est un sport mixte d'équipe qui mêle gymnastique et chorégraphie. Cette pratique où se succèdent pyramides et portés complexes a été reconnue discipline olympique en 2021.

La prochaine édition aura lieu les 21 et 22 mai 2022 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7^{ème}. Elle réunira 1 300 sportives et sportifs venu-es de toute la France. Les épreuves seront soumises à un jury composé de juges internationaux, professionnels de ces disciplines. Inscrite au niveau international, cette compétition permettra aux 8 meilleures équipes – 4 en claqué et 4 en danse – de concourir aux International All Star Federation Cheerleading & Dance Worlds qui se déroulent chaque année à Orlando. 1 800 spectatrices et spectateurs sont attendu-es durant ce week-end.

Des mesures pour limiter l'impact environnemental de ce rassemblement seront prises : les bouteilles en plastiques seront proscrites, au profit de fontaines à eau et de gobelets en carton, les impressions des supports de communication ont été supprimées, des collations sans emballages sont prévues pour les athlètes. Spectateurs et athlètes sont appelés par ailleurs à prioriser les modes de transport doux.

Pour la première fois, des équipes handisport seront accueillies et proposeront au public des démonstrations de danse et de claqué.

Le budget prévisionnel de cette compétition est de 93 500 euros.

L'association Spirit Academy Cheer & Dance a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière municipale de 2 000 euros.

Je vous propose qu'une subvention de 2 000 euros soit allouée à l'association Spirit Cheer & Dance pour l'organisation de cet évènement de rayonnement international et qui participe à l'émergence de nouvelles pratiques sportives.

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 8^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 2 000 euros est allouée à l'association Spirit Academy Cheer & Dance pour l'organisation du Championnat de Lyon les 21 et 22 mai 2022 au Palais des Sports de Gerland.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, ligne de crédit 42013, nature 65748, fonction 326, programme SPANIMAT, opération SPMANI, opération mère SPMA6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET